

Saisie suite condamnation de mon épouse

Par jochey

bonsoir . mon épouse vient d'avoir une condamnation du tribunal , 150000 euros a regler , nous sommes mariés . En sachant qu'elle est seule ' débiteur ' n'ayant rien moi mème a voir dans cette condamnation , une saisie va etre effectuée , Sera t'elle prélevée sur notre compte bancaire (commun) ou sur son salaire ? nous avons 1 salaire de 1300 euros et ma retraite de 1400 , combien vont ils nous laisser en sachant que nous avons un loyer mensuel de 700 euros et un crédit de 260 euros mensuel?

Faut il prévoir de dormir dans la rue prochainement (SDF) avec la perte probable dans ce cas de l'emploi de mon épouse si nous ne pouvons plus regler notre loyer .

A part le suicide , que peut on faire ? merci de vos réponses .